



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 36 dont 7 pouvoirs |

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-67 : ZONE D'ACTIVITES CHAMP MOUTIER - ALIMENTATION BT

Rapporteur : Marc CARRIAS

Un avant-projet des travaux pour l'alimentation basse tension (BT) des parcelles ZX 208, ZX 229 et du lot en cours d'acquisition par l'entreprise LD BALAYAGE SERVICES sur la ZA Champ Moutier a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), auquel la communauté de communes est adhérente.

L'estimation des dépenses, correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 3 100,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité le 05/10/2002, en application de la loi SRU, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux HT et BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la communauté de communes Plaine Limagne d'apporter le complément soit :

$$3\,100,00 \times 0,50 = 1\,550,00 \text{ € HT}$$

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation BT de la ZA Champ Moutier située sur la commune de Maringues ;
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme ;
- de fixer la participation de la communauté de communes Plaine Limagne au financement des dépenses à 1550,00 € HT et d'autoriser le président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG ;
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,




Le Président,

Claude RAYNAUD


